

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BOBIGNY
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE
93000 BOBIGNY

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler

Référence :

Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000210** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1,AL.2, AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5,AL.6 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **SEVRAN(93270), RUE D' AULNAY**, en date du : _____ par procès verbal n° _____ dressé par : _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **000201** ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE ART.R.417-9 AL.1,AL.2 C.ROUTE. ART.R.417-9 AL.3,AL.5 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **AULNAY SOUS BOIS(93600), 4, RUE AMBROISE PARE**, en date du _____ par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **000201** ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE ART.R.417-9 AL.1,AL.2 C.ROUTE. ART.R.417-9 AL.3,AL.5 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **AULNAY SOUS BOIS(93600), 4, RUE AMBROISE PARE**, en date du _____ par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **000201** ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE ART.R.417-9 AL.1,AL.2 C.ROUTE. ART.R.417-9 AL.3,AL.5 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **AULNAY SOUS BOIS(93600), 4, RUE AMBROISE PARE**, en date du _____ par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **000210** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1,AL.2, AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5,AL.6 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **AULNAY SOUS BOIS(93600), RUE DE MITRY CD 115**, en date du _____ par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

La Trésorerie Amende de Seine-Saint-Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution de points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur (le cas échéant).

Dans le cas où votre client(e) aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il (elle) sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amende de Rosny-sous-bois.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 27/03/2025

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
Le Commandant de Police